

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
le 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir
à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET),
S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS
(pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

ABSENTE : N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 15/FIN15. AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2024 –
BUDGET ANNEXE REVITALISATION DU QUARTIER GARE**

L'affectation des résultats s'inscrit dans le cadre des procédures introduites par les
instructions comptables M57.

Le Conseil Municipal est amené à procéder à l'affectation provisoire des résultats comptables
de l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2024 comme suit :

Le Compte Financier Unique provisoire 2024 du Budget Annexe Revitalisation du quartier
Gare fait ressortir :

- Un résultat de fonctionnement excédentaire de 0.56 €
- Un résultat d'investissement déficitaire de 111 032.53 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 6 abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'affecter les résultats 2024 du budget annexe Revitalisation du Quartier Gare comme suit :

- Report du déficit d'investissement au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » (dépenses d'investissement), à hauteur de 111 032.53 €
- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement), à hauteur de 0.56 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

